



# INFO Sden NORD N° 137

Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale  
BOURSE DU TRAVAIL  
Rue Geoffroy St Hilaire 59042 LILLE CEDEX  
Tél. 03.20.52.56.55  
Directrice de publication : Liliane MORTIER  
Périodique au prix de 0,30 €  
N° CP 1106 S 05884 - Imprimé par nos soins.

DISPENSÉ DE TIMBRAGE Lille Moulins  
PRESSE  
Distribuée par LA POSTE  
Déposé le : jeudi 28 octobre 2004

## Sommaire

### Édito

Compte rendu du Forum de l'orientation professionnelle	Page 1
Compte rendu de la Réunion du 1er degré	Pages 2 & 3
Autres échos du 1er degré	Page 4
Affectations/mutations 2005 (second degré)	Page 5
Échos des luttes	Page 6
Déclaration du Sgpen au CDEN	Page 7
Déclaration du Sden au CDEN	Page 8
Rapport Thélot	Page 9
Projet de traité constitutionnel	Page 10
Échos du B0	Page 11
Rassemblement Hazebrouck	Pages 12 & 13
Agenda du Sden	Page 14
Journée des libérés	Page 15
	Page 16

## Édito

Nous voici arrivés à la première « pause » de cette année scolaire, qui doit nous permettre de recharger nos batteries avant... de prochaines luttes ?

En tout cas, face aux attaques que nous subissons [*budget 2005 marqué par de nouvelles suppressions massives d'emploi (voir l'Info SDEN n°136), rapport Thélot programmant une régression du système éducatif (voir la déclaration page 10), nouvelle phase de la décentralisation du mouvement du second degré (voir page 6), etc.*], il nous faut nous exprimer publiquement et nous préparer à des actions significatives.

Sans mésestimer le sens de l'opération intersyndicale « Carton rouge » initiée par la FCPE et dans laquelle nous avons tenté de nous inscrire (malgré des difficultés techniques dans la réception des dits « Carton rouge » et le peu de temps qui nous était imparti), force est de constater le caractère très limité de cette initiative : peut-on imaginer faire modifier l'orientation budgétaire du gouvernement par la seule signature d'un « carton rouge » ? L'opération arrivant à son terme le 4 novembre avec la remise des signatures à Matignon, il nous faut aller plus loin, jusque y compris **la grève**. Sinon, ce serait bien la première fois qu'un budget prévoyant près de 9600 suppressions d'emploi serait adopté sans une réaction syndicale à la hauteur des enjeux !

Seulement, ce n'est pas le chemin que prend l'intersyndicale nationale de l'Éducation: ce 21 octobre à Paris, une réunion pourtant programmée n'a pu se tenir, l'UNSA se retirant, aussitôt suivie par le Sgen-CFDT. Seuls de l'ancienne intersyndicale, la CGT et la FSU sont déterminés à poursuivre l'action. Dans ce cadre, l'UNSEN-CGT saura prendre ses responsabilités. A notre niveau (départemental), il en est de même: nous poursuivons nos rencontres intersyndicales (sans exclusive) et mettons en débat la question de la grève.

Il est d'autant plus important de montrer notre détermination à ne pas accepter le projet de budget 2005, que toutes les attaques sont liées, que cette année scolaire va être marquée par le débat sur la « loi d'orientation » inspirée par le rapport Thélot. Fillon veut aller vite, il présentera son projet de loi dès décembre. Alimentons d'ores et déjà le débat: une analyse approfondie (et critique) du rapport Thélot va être disponible d'ici quelques jours sur le site internet [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr). Ne pouvant l'expédier directement à tous les adhérents, nous en adresserons au moins un exemplaire à tous les établissements et par tous les autres moyens possibles (mail par exemple).

William ROGER,  
Secrétaire Général du SDEN 59

## Forum orientation professionnelle

**Le mardi 28 septembre, au Nouveau Siècle, se tenait le forum de l'orientation professionnelle...**

### Le programme

**Ouverture** par M-N Lienemann, vice présidente de région, chargée de la formation professionnelle

**Conférence**, T Berthet « **Quelle prise en compte de l'orientation des publics dans les choix de développement des territoires** »

**Table ronde**, animée par V Merle, « **Comment analyser mes besoins en orientation pour construire des réponses adaptées à la diversité des attentes des publics et du monde économique** »

### Pendant la conférence...

#### Mme Balmest (conseil régional)

Souligne le paradoxe entre les emplois vacants (bâtiments, services) et le chômage des jeunes. Pourquoi ? S'orienter est de plus en plus difficile.

L'orientation initiale (par l'Éducation Nationale) n'est plus un acte unique, il faut plus parler d'itinéraires vers des emplois qui doivent concilier les envies et les réalités du marché du travail. Et de citer en exemple les secteurs du bâtiment et de la métallurgie qui ont été pilotes dans la coordination avec l'Éducation nationale. Évoquer la création de « maison de l'emploi » auxquelles seraient associés les partenaires sociaux.

#### Marie Noëlle Lienemann

« ce que la société a fait du temps de Jules Ferry pour la formation initiale doit être fait pour la formation tout au long

de la vie »

Pour contrer les discriminations géographiques entre territoires, les Élus doivent s'investir d'où la nécessité de créer un volet orientation dans les contrats locaux et un centre de ressources (mots qu'elle préfère à Maison de l'emploi) ouvert à tous les publics (jeunes, chômeurs mais aussi actifs). Des questions demeurent quant à l'offre et aux lieux de la formation, et à la place des partenaires sociaux...

#### T. Berthet CNRS

Évoque un territoire en voie de fédéralisation mais de façon ambiguë (la pire) car les lois ne définissent pas clairement les champs de compétence, ce qui est manifeste pour l'orientation... Décentralisation partielle, la question de l'orientation s'est glissée dans les interstices entre grands services publics et partenaires privés. Il note aussi une césure importante entre orientation scolaire et

orientation professionnelle et ce qui fonctionne actuellement tient surtout aux capacités de dépassement des contradictions par les acteurs locaux eux mêmes

#### Questions liées à la décentralisation :

« Quel est le territoire pertinent ? avec l'idée que l'on fait mieux par la proximité » mais se pose la question de la légitimité avec comme question : « peut-il exister un intérêt général local ? ».

Actuellement, il y a confusion entre des politiques territoriales et des politiques territorialisées, tout dépend de où se construit cette politique. Depuis l'extérieur du territoire ou de l'intérieur ? Les acteurs adaptent des dispositifs nationaux et on peut se demander comment le niveau local peut contribuer à améliorer le fonctionnement national, c'est le retour de l'expérimentation et sa communication aux autres territoires. Ensuite, il s'agit de déléguer au local la capacité à définir l'intérêt général local (subsidiarité du niveau européen au local) ce qui formerait un espace public territorialisé. Si des choix clairs ne sont pas effectués dans ce sens il y a risque d'enfermement localiste sur des micro-territoires et le clivage entre « élites mondialisées et laissé pour compte » augmentera.

### Table ronde...

Constats par **V. Merle, CNAM**, de l'allongement des carrières de 40 ans à 42 ans, de la stagnation dans la poursuite des études et de la multiplication de la rupture entre formation initiale et l'activité (40% des salariés disent qu'il n'y plus de lien pour eux). Enfin les trajectoires professionnelles sont en zig zag et, comme le dit le rapport Thélot **il n'y a pas de prévision possible pour rendre adéquate la formation initiale et l'emploi. (à explorer)**

Vibrant hommage de Vincent Merle à la **VAE** car le contenu des emplois change et les compétences transversales doivent être reconnues. En effet, lorsqu'elles sont identifiées chez quelqu'un, elles permettent une mobilité, un épanouissement personnel, un enrichissement pour l'entreprise. Il faut encourager ce genre de validation.

### **ANPE, Catherine D'hervé**

L'impression qui ressort de son intervention est qu'il s'agit de composer entre l'offre d'emploi, le chômeur, les formations. Que le principe de base à retenir est de rester réaliste sur l'orientation prescrite.

### **Medef, Bernard Falck**

Le bilan de compétences une très bonne chose, trouver un bilan spécifique à partir de 45 ans, le « passeport formation » permet de reconnaître les efforts », enfin la VAE doit avoir un rôle déterminant.

### **CGT, Régis Regnault**

« Le développement social » et, ce, à l'échelon national qui reste intangible... L'orientation s'est jusqu'à maintenant bornée à de l'in-

formation sur l'orientation pourtant il faut un véritable « service public d'orientation » qui « réponde aux besoins sociaux. Quel instrument se donne la société pour y répondre ? ».

« Il faut inverser les termes, l'emploi doit être au service de l'orientation (belle formule) qui serait alors le processus de la réalisation de soi-même comme partie prenante d'une société en développement ».

Il ne peut y avoir d'orientation passive, il doit se produire une appropriation par chaque individu. Régis Regnault précise « à la CGT nous revendiquons que chaque salarié termine sa carrière à un niveau de qualification supérieur et à, au moins, une rémunération qui est doublée ». Nous souhaitons que 10 % du temps de travail soit transformé en heures de formation dont la définition serait l'expression des besoins des salariés. C'est pourquoi nous avons approuvé le DIF qui est à l'initiative du salarié...

Entre les mots « services publics ou service d'intérêt général » nous avons eu un débat à la commission du CCPR, nous avons conservé les mots « service public » car pour faire coopérer les services entre eux, il y a besoin de la légitimité pour piloter. Ce service public serait un outil social coordonné au niveau national avec des centres de gravité régionaux pour assurer un maillage de tout le territoire. Enfin, nous affirmons le besoin « d'une sécurité sociale professionnelle » qui soit attachée à la personne tout au long de sa vie. La signature du DIF et de la VAE sont les résultats d'une négociation dans laquelle nous

avons vu la première mention d'un droit attaché à la personne du salarié... À nous d'obtenir par la suite l'augmentation du temps de formation »...

Au cours du débat il a réaffirmé le soutien de la CGT à la décentralisation à **condition qu'il y ait péréquation et déconcentration véritable des moyens...**

### **Greta/ M. A. Soubry**

Ne pas sectionner les questions, par exemple les jeunes ont eu un long parcours avec l'orientation, il ne faut pas se couper de ce travail. L'orientation c'est partir de l'accueil jusqu'à l'emploi, c'est un continuum. Enfin les temps impartis pour la formation devraient pouvoir varier selon les personnes. En cas de maladie, de problèmes particuliers des durées plus longues s'imposent...

Dans la salle, trois intervenants mettent en avant la difficulté qu'ils rencontrent à travailler sur l'orientation avec des personnes ne disposant pas d'autres revenus que les minima sociaux. Comment leur permettre d'utiliser les transports ? Comment les inciter à déménager ? Sans un sou, ils ne peuvent être mobiles. Sans moyen supplémentaire, comment les mettre dans une situation de formation ? Ces interventions ont été applaudies par la salle. J'en fus aussi. Malheureusement, elles n'ont pas reçu d'autre réponse qu'un énervement de la part de la Région car « elle n'a pas les moyens de tout payer » et une attitude autiste de la part des participants à la table ronde.

Benoît Klimpt

# Réunion '1er degré'

**Le 6 octobre 2004, des enseignants du premier degré syndiqués au Sden-CGT 59 se sont réunis...**

### Thèmes abordés :

- Bilan de la rentrée scolaire dans le Nord
- Réactivation du pôle 1er degré

### Comment résister sur tous les fronts ?

Le bilan de la rentrée est sombre : fermetures de classes, diminution du nombre des assistants d'éducation, abus de pouvoir des directeurs & inspecteurs, prévisions budgétaires 2005, impact du rapport Thélot. D'où le sentiment partagé par les participants de devoir résister aux dégradations de nos conditions de travail.

À peine remis des mesures de carte scolaire de septembre 2004, déjà les chiffres du budget Éducation Nationale 2005 nous effrayent : 1000 postes créés pour 51 000 élèves supplémentaires, soit 1 enseignant pour 50 élèves !!!

Quant au rapport Thélot, il prévoit un avenir très « rentable » à la maternelle. Le cycle 1 ne commencerait qu'en grande section. Silence radio pour les petits et les moyens ! Voici peut-être la recette pour trouver des enseignants supplémentaires : faire disparaître un pan entier et historique du secteur éducatif français,

l'école maternelle.

Les restrictions de personnels au sein de l'Éducation nationale ne s'appliquent pas seulement à ses titulaires. Les aides éducateurs ont presque entièrement disparu de nos paysages scolaires et ils ne sont pas automatiquement remplacés par les assistants d'éducation. De plus, ceux-là ne sont généralement présents qu'à mi-temps avec des contrats précaires d'un an renouvelables trois fois. Sans parler des Assistants de Vie Scolaires au statut encore plus flou..

### Syndicalisation des stagiaires IUFM.

À l'IUFM, des permanences sont régulièrement tenues le mercredi et le jeudi pour faire connaître notre syndicat aux jeunes collègues. L'IUFM est un lieu d'intervention fondamental : tous les futurs professeurs des écoles y passent sans compter certains collègues en formation continue. Cette densité de collègues présents à l'IUFM per-

met de mettre en relief une des difficultés rencontrée dans notre pratique militante quotidienne : la petite taille de nos lieux de travail ne permet pas de construire de solides réseaux. Nous nous sentons isolés. Il nous est difficile de tisser des liens avec nos partenaires des communes ou du privé : ATSEM et agents territoriaux qui, eux aussi, interviennent dans les écoles. Une note positive tout de même : l'appartenance à la CGT, syndicat interprofessionnel, est perçue comme un avantage pour se rapprocher des différents partenaires éducatifs.

### Vie du pôle 1er degré...

Pour nous organiser efficacement, le pôle premier degré se réunira de nouveau.

**le mercredi 24 novembre  
à 14 h 30  
au siège du syndicat  
à Lille**

A l'ordre du jour: l'analyse du rapport Thélot, les remises en cause qu'il contient et nos propositions alternatives.

Retrouvons-nous nombreuses et nombreux pour en débattre et nous organiser pour résister.

Fabienne Yung

# Autres échos du 1er degré...

## Événements de Villeneuve d'Ascq

**Le SDEN CGT 59 a appelé à la grève du 21 octobre (70% de grévistes dans les écoles de la ville) et à la manifestation (qui a réuni près de 500 enseignants & parents).**

### **Voici le communiqué daté du 19 octobre.**

« Le SDEN CGT 59 souhaite apporter publiquement son soutien à nos deux collègues : Jean-luc Delettrez, directeur de l'école Calmette à Villeneuve d'Ascq et Nadine Lecas, institutrice à la retraite.

Les incendies criminels dont ils ont été la cible, détruisant leurs véhicules et une partie de leur maison sont intolérables. Les inscriptions diffamatoires à l'encontre de M. Delettrez sur les murs de l'école sont également scandaleux. Cela s'inscrit dans un contexte marqué déjà la semaine dernière par l'agression de la directrice de l'école Paul-Fort.

Nous apportons également notre soutien à l'ensemble des collègues, aujourd'hui inquiets des conditions dans lesquelles ils doivent exercer

leur métier.

Ces actes criminels doivent nous alerter sur la dégradation profonde de l'image de l'école dans une société qui n'offre plus de perspectives d'avenir à des millions de nos concitoyens. Il conviendra donc aux pouvoirs publics - au-delà du nécessaire soutien à des agents du Service Public d'Éducation — de s'interroger sur les réformes sociales à entreprendre pour rompre avec cette société d'exclusion, de misère, d'intolérance et d'inculture qui se développe à marche rapide sous la houlette du MEDEF, et dont nous — enseignants — subissons de plus en plus les contre-coups. (...) »

William Roger  
Secrétaire général du  
Sden-CGT 59

## **Changement de département des enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré rentré 2005 (BO n° 35 du 30 septembre 2004)**

### **Ouverture du serveur pour la saisie des vœux du 8 novembre au 26 novembre**

**Serveur: minitel 3614 LILLEACADE\*PERM**

Seule nouveauté cette année : **bonification de 45 points** accordée aux candidats pouvant justifier de 5 ans au moins de services continus dans une école ou un établissement scolaire **relevant du plan violence**. (liste de ces écoles au BO n°10 du 8 mars 2001)

Les services à temps partiels sont assimilés à des temps pleins.

Dès lors qu'il y a continuité de services, les durées acquises dans plusieurs écoles se totalisent.

Pour plus de renseignements, voir le BO, et voir nos sites internet

Le site national [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)  
Le site départemental [www.sdencgt59.org](http://www.sdencgt59.org)

## **URGENT**

### **Recrutement des postes à l'étranger, un BO doit sortir le 28 octobre**

Pour les personnels du 1er degré: imprimé à télécharger sur le site du MEN entre le 28 octobre et le 18 novembre 2004, puis à éditer et à remplir.

Pour les personnels du 2nd degré, les dossiers de candidature doivent être saisis en ligne sur le site du MEN puis à éditer entre le 28 octobre et le 18 novembre 2004.



# Affectations/mutations du Second Degré: Attention au Mouvement 2005

*Vous devriez recevoir d'ici peu le numéro 'spécial mutations 2005' de 'Perspectives Éducation Formation', le journal national de l'UNSEN-CGT (Si ce n'est pas le cas, il faut nous le signaler au SDEN). Le BO spécial mouvement, d'abord annoncé pour le 21 octobre, est annoncé à présent pour le 4 novembre.*

*Voici quelques remarques préalables de nos élus paritaires nationaux:*

Nous nous sommes opposés, dès sa mise en place en 1998, à la déconcentration du mouvement. Nous ne pouvons que confirmer notre analyse de l'époque. Ce sont les droits des enseignants et l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire qui sont en jeu.

La ligne générale de l'administration est très claire. **Il s'agit d'accélérer et d'achever le vaste projet de déconcentration du mouvement au profit des administrations locales.**

La note de service affirme à plusieurs reprises sa volonté de concertation, et même de concertation renforcée. Nous savons déjà que sans l'intervention des élus et des syndiqués, et leur mobilisation, c'est le renforcement de l'autoritarisme administratif qui va s'imposer.

Ainsi, les prérogatives des recteurs et des chefs d'établissement sont renforcées et le rôle de l'administration centrale continuera à diminuer.

Dans chaque académie, nous devons **réclamer cette concertation** et imposer des règles

claires d'information, de transparence et de contrôle.

**Parmi les changements, il faut signaler particulièrement :**

- La disparition de tout cadrage national pour le mouvement intra académique 2005
- La création et généralisation progressive des **APV** (Affectation sur Poste Valorisé)
- Une différence de traitement existera également entre les titulaires et les stagiaires, en particulier en ce qui concerne les situations médicales pour lesquelles les stagiaires feront l'objet de mesures discriminatoires
- **Les cas médicaux ne seront plus défendus au niveau national**
- **Il n'y a plus de commission de révision d'affectation à l'issue du mouvement**
- Pour les barèmes, il y a confirmation de la **perte des bonifications liées aux ZEP**
- Le Mouvement INTER se fera bien plus tôt que les années précédentes : **Ouverture du serveur le 26 novembre, fermeture le 10 décembre.**
- La prise en compte des situations personnelles ne se fait plus au 1<sup>er</sup> mars, mais **au 10 décembre pour cette année, et au 1<sup>er</sup> septembre pour les années suivantes**
- La notion d'« originaire » disparaît pour les demandes de mutation en DOM. Tous

ceux qui font leur premier vœu en DOM auront une bonification.

**La déconcentration du mouvement a conduit à un transfert des compétences ministérielles vers les rectorats. Parallèlement, le rôle des CAPN a diminué sans être compensé par celui des CAPA.**

**Il s'agit d'une remise en cause du paritarisme dans son ensemble.**

**Les élus CAPN**

**Les APV :**

**La grande nouveauté de ce mouvement 2005**

Les APV (Affectation à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation), ont pour but de valoriser à l'échelon académique un certain nombre de poste difficiles, spécifiques, ou peu attractifs. Les enseignants affectés bénéficieront d'une bonification pour une future mutation s'ils y restent 5 ans au moins ou 8 ans.

À terme, les APV doivent remplacer les PEP, postes en ZEP, postes zones sensibles et postes en zone violence.

Comme il est du pouvoir du recteur de définir le nombre de ces postes et de **subordonner leur attribution à l'avis des corps d'inspections et du chef d'établissement**, il est certain qu'on assistera à une inégalité de traitement entre les collègues.

# ÉCHOS DES LUTTES

## Quand l'action menée porte ses fruits !

### Lycée Sonia Delaunay—Lomme

Il est des établissements où les proviseurs mettent beaucoup d'acharnement à tout faire dysfonctionner.

Parfois ça passe. Parfois ça casse.

#### Les faits

Notre Proviseure décide de supprimer les votes par correspondance aux personnels en congé le jour du scrutin. Malgré le rappel au texte des représentants syndicaux, elle persiste et signe.

*Notre chef d'établissement aurait dû pressentir que nous ne resterions pas de glace.*

#### Les réactions

Illico, texte à l'appui, le rectorat et l'inspection académique sont contactés.

Au téléphone, les faits et la désinvolture de notre proviseure sont signalés.

Le soir, le fax adressé aux 2 institutions est transmis en mains propres à la proviseure.

#### Le résultat

Les velléités anti-démocratiques de notre proviseure sont circonscrites dans l'œuf.

- Les personnels qui le souhaitent peuvent voter par correspondance.
- Les élections au CA sont reportées à la semaine suivante pour le permettre

*À l'annonce du résultat positif de l'action menée, les enseignants ont laissé éclater leur joie.*

#### Que retenir de ça ?

1. Certains proviseurs s'essaient à faire valoir leur interprétation des textes.
2. S'opposer aux décisions prises, c'est possible
3. Informer les institutions, c'est payant.

#### Comment s'y prendre pour aboutir ?

**Rechercher les textes ci-dessous**  
décret n° 85-924 du 30 août 1985,  
décret n° 90-978 du 31 octobre 1990,  
décret n° 91-173 du 18 février 1991,  
décret n° 2000-620 du 5 juillet 2000

**Prendre rendez-vous avec le chef d'établissement** (en intersyndicale ou non) et faire valoir les textes.

**En cas de refus du proviseur, alerter les services académiques.**

#### Rectorat

Monsieur Manessier, DRH  
Madame Crametz, responsable juridique  
Fax 03.20.15.65.90

#### Inspection académique

Madame Bonte, chef de la division de la vie des établissements.

Tél 03.20.62.31.75  
Fax 03.20.62.31.75

**Informez le chef d'établissement** des actions menées.

Éventuellement **reprenez rendez-vous avec le chef d'établissement.**

*Dans le cas cité, le dernier rendez-vous n'a pas été nécessaire, la médiatisation du contentieux auprès des services académiques a suffi à régler le différend, en notre faveur.*

#### Que se serait-il passé si nous n'avions pas obtenu satisfaction ?

Nous aurions demandé une annulation du scrutin, comme les textes nous y autorisent.

Il suffit de contester la validité des opérations électorales auprès du recteur (pour les collèges et les lycées) ou de l'inspecteur d'académie (pour les écoles).

*« les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats devant le recteur d'académie. Celui-ci doit statuer dans un délai de huit jours, à l'issue duquel, à défaut de décision, la demande est réputée rejetée »* article 21 du décret de 1985.

Pour voir aboutir la demande d'annulation du scrutin, il est préférable de faire valoir une procédure de négociation entre parties avant. L'action entreprise, pendant la campagne, donc avant le scrutin, aurait permis d'obtenir l'annulation.

**À retenir pour l'an prochain.**

Marie-Jeanne Kozlowski



## Conseil départemental de l'Éducation nationale—7 octobre 2004

Passage en force de Raffarin pour faire adopter par le 49/3 la loi sur les libertés et les responsabilités locales, malgré l'énorme mobilisation de la communauté scolaire au printemps 2003, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, malgré le refus des partis politiques de gauche et de ses parlementaires, et même certains de la majorité, malgré le désaccord des parents d'élèves.

### Conséquences

- C'est la remise en cause de l'unité du service public de l'Éducation Nationale
- C'est le transfert des missions et des personnels TOS mais aussi administratifs qui en assurent la gestion vers les collectivités territoriales

Notre organisation syndicale, le SGPEN-CGT, continue fermement à s'opposer à ces transferts parce que cette loi remet en cause la pérennité du service public d'Éducation nationale.

**Ce désengagement de l'État risque fort de se concrétiser dans l'avenir par une externalisation de nos missions, par la privatisation des services selon les volontés politiques qui auront en charge la conduite des affaires des collectivités territoriales.**

Cette loi

- est une remise en cause du cadre national de l'Éducation nationale,
- elle est porteuse d'inégalité de traitement pour les personnels et surtout pour les élèves sur l'ensemble du territoire national.

Les personnels TOS font partie de la communauté éducative, c'est inscrit dans le code de l'éducation : art L11.3 et confirmé par la loi d'orientation du 10 juillet 1989.

Transférer les TOS c'est la suppression

de la dimension éducative de nos missions. Les personnels non-enseignants encadrent la jeunesse et l'accompagnent dans l'apprentissage des règles de comportement, d'hygiène et de cohabitation.

**Transférer les TOS, c'est exclure de fait l'action éducative à laquelle ils participent aujourd'hui.**

Or le barème de répartition représente le partage des moyens en postes existants de l'académie entre les établissements et les services.

Un barème de dotation représente les besoins effectifs des établissements et des services (pour exemple il y a 10 ans un agent valait 100 points aujourd'hui il en vaut 180)

Il manque 2500 postes dans notre Académie (source rectorale), or selon le barème de répartition du Ministère, il n'en manquerait que 300 ! La Région NPC est classée 4<sup>e</sup> par son poids démographique mais elle se situe au 11<sup>e</sup> rang pour son potentiel fiscal. La dette par habitant s'élève à 265 euros (179 en PACA, 79 en Rhône Alpes). Le budget de la région est constitué par l'impôt local à hauteur de 23 %, le reste provient de l'État.

En matière budgétaire les difficultés vont donc s'accroître. En plus du transfert des TOS, des conséquences sur leurs régimes indemnitaires, sur la création de plusieurs centaines d'emplois nécessaires au bon fonctionnement de nos établissements scolaires, il faut penser :

- Au problème des emplois précaires CES CEC
- Au problème des vacataires, des suppléances pour le remplacement des personnels en congé maternité, longue maladie longue durée accident de travail

Votre collègue le Président de la Région Île de France estime que ces transferts vont grever son budget de fonctionnement de 30 % sans que l'État ne finance cette surcharge. Cette loi va vous contraindre à des choix drastiques voire dramatiques avec de fortes conséquences sur la fiscalité. Exemple la gratuité des livres pour le NPC est évaluée à 35 euros pour la région Ile de France à 160.

Ces transferts vont s'opérer sans les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des usagers et de la population (voir RMI / RMA, transports scolaires, rénovation des lycées et des collèges). **Ce sont donc les contribuables et parmi eux les familles les plus modestes qui feront une nouvelle fois les frais de la politique ultra libérale du gouvernement Raffarin.** Les inégalités sociales et éducatives que subissent les habitants de notre région vont encore s'alourdir. La décentralisation devrait être fondée sur des valeurs républicaines d'égalité de liberté et de démocratie. Cette loi remet en cause, je me permets de le répéter, l'unité et la cohérence du système éducatif. Elle porte les germes d'une école encore plus inégalitaire, une école à plusieurs vitesses.

Le transfert des charges ne sera jamais compensé euro pour euro comme promis par le gouvernement. Les compensations de l'État n'étant jamais réajustables en fonction de l'évolution des besoins réellement exprimés. Inquiétudes donc concernant les moyens financiers et l'emploi. Inquiétudes également pour nos missions, nos services et notre statut, pour les mutations, les régimes indemnitaires, les concours, l'ARTT, les licenciements, les fermetures de services, les privatisations, les non-titulaires, la retraite, les choix d'option intégration ou de détachement sans limitation de durée ?

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas participer à la négociation sur la convention qui identifiera les services et les personnels qui seront transférés. Nous souhaitons d'autre part être présents à toutes les réunions que vous organiserez et qui auront pour objet le transfert des TOS.

Pour le Sgpen-CGT  
Fabrice Dewulf



## Conseil départemental de l'Éducation nationale—7 octobre 2004

- **Suppressions d'emplois**
- **Problèmes des ATOSS (voir déclaration du Sgpen—CGT de Fabrice Dewulf)**
- **Détérioration des conditions de travail**
- **Difficultés de la région Nord Pas-de-Calais**

La rentrée scolaire, tous les personnels de l'Éducation Nationale auraient naturellement voulu qu'elle se passât bien. Mais les espoirs se sont une fois encore heurtés à la triste réalité.

En deux rentrées ce sont 25 000 à 30 000 postes d'encadrement éducatif qui auront disparu. Et ce ne sont pas les assistants d'éducation qui combleront les suppressions.

Ce véritable plan social alimenté par la disparition de 4000 postes d'enseignant dans le second degré et par des créations insuffisantes dans le premier degré pour faire face à 54 000 élèves supplémentaires. Nous allons en subir les conséquences : alourdissement des effectifs de classe, suppressions d'options dites « non obligatoires », multiplication des services partagés entre plusieurs établissements...

Mais, la rentrée à peine faite, nous sommes déjà plongés dans la préparation de celle de 2005. Les premières annonces gouvernementales nous annoncent la programmation de milliers de suppressions d'emplois.

Cette année est aussi celle de la conclusion du fameux « Grand

débat » sur l'école. Le rapport de Claude Thélot sera remis au Premier Ministre à la mi-octobre mais son contenu a, pour partie, déjà filtré. Il s'agit notamment de redéfinir le métier d'enseignant avec comme conséquence l'augmentation du temps de travail des enseignants de « quatre à huit heures », de transformer les écoles en EPLE avec un véritable chef d'établissement à leur tête ou la disparition de la vie scolaire en tant que spécificité.

Les suppressions de postes d'enseignants et d'ATOSS sont la déclinaison départementale des choix gouvernementaux dictés par le MEDEF pour des intérêts qui ne sont ni ceux des personnels ni ceux des élèves. La gestion à la calculette empêche toute approche qualitative au détriment de la qualité du service public d'éducation et au grand bénéfice des écoles privées.

**Rappelons quelques chiffres concernant notre département :**

- Le taux de jeunes en grave difficulté de lecture avoisine les 9% (Chiffre provenant de la journée de préparation à la défense 2003) alors que la moyenne nationale est de 6%.

- Les sorties sans qualifications sont proches elles aussi de 9% pour notre Académie (année 2001 2002) alors que la moyenne nationale est de 7%

- Le taux de réussite au baccalauréat général est de 79,7% (session de juin 2004) la moyenne nationale est de 82,5% ; le taux de réussite au baccalauréat technologique est de 74% la moyenne nationale est de 77,1 %

**La CGT est en désaccord total avec les choix de restriction budgétaire mis en œuvre et les combatta.**

Pour le Sden-CGT 59

Pascal Blindal



# Rapport Thélot

1. Une régression programmée du système éducatif : déclaration de l'Unsen au CNU
2. Décision de la Commission Exécutive du SDEN

## Déclaration de l'Unsen/ Rapport Thélot, le 13 octobre

Vigilance et réaction unitaire des personnels, des élèves, des parents et de l'ensemble des salariés nous semblent indispensables pour alerter sur les conséquences du rapport Thélot, censé préfigurer la future loi d'orientation.

Ces propositions sont, pour un grand nombre d'entre elles, en opposition avec les revendications exprimées dans les luttes de 2003, et en contradiction avec la teneur des réunions organisées dans le cadre du « grand débat ».

La « priorité absolue » affichée dans ce rapport est « la réussite de tous les élèves ». Mais ce qui le caractérise, c'est la disparition de toute ambition éducative : abandon de l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau du Bac, menace d'une disparition de l'école maternelle, suppression du dispositif AIS d'aide aux élèves en difficulté...

**La CGT milite, elle, pour une transformation de l'Ecole visant à plus d'égalité et à moins d'échec, en garantissant une « culture commune » pour tous d'un niveau élevé.**

Sous couvert d'une « acquisition d'un socle commun de l'indispensable » pour avoir accès à la poursuite d'études, c'est en fait un RMI éducatif qui refait surface. La nécessaire formation professionnelle tout au long de la vie sert ici de prétexte pour raboter la formation initiale.

Cela va dans le sens d'une école à plusieurs vitesses avec un avenir différent selon les « talents » des élèves.

**Plutôt que la garantie d'un diplôme et d'une élévation générale du niveau de formation, les objectifs de l'éducation se résument dans ce rapport à une orientation tournée exclusivement vers « l'employabilité » des futurs salariés.**

A travers l'alternance, la découverte des métiers, les procédures d'orientation, la mise en place du conseil d'orientation, les organisations patronales s'invitent tout au long de la scolarité des élèves.

Quant au fonctionnement des établissements scolaires, il se résumerait à 3 mots : Autonomie, Management Performance, ceci en opposition avec notre conception d'une gestion démocratique.

Le retour à l'autoritarisme prime sur l'épanouissement de la personnalité et une véritable formation du citoyen.

Pour l'ensemble des personnels, ce rapport préconise un alourdissement considérable de la charge de travail.

Avec la poursuite de mesures budgétaires régressives (suppression de milliers d'emplois, précarité accrue, flexibilisation des personnels...) et des réformes de structure de l'Etat (LOLF, stratégie ministérielle, décentralisation...), cette contre-réforme est déjà en cours.

**Le service public d'éducation et son caractère national sont menacés.**

L'UNSEN-CGT alerte les personnels :

- Nous condamnons ces orientations qui remettent en cause les missions de l'école, son fonctionnement et les statuts de ses personnels
- Nous sommes opposés aux préconisations qu'il contient et nous sommes prêts à engager la bataille contre la future loi d'orientation qui s'inspirerait de ce texte
- Nous prenons contact avec l'ensemble des organisations syndicales et associatives de notre secteur pour organiser ensemble un plan national d'actions.

*Conseil National de l'Union—Dijon le 13 octobre 2004*

## Décisions de la CE du SDEN 59 — Lille, le 20 octobre

- Lisons le document. Son texte intégral est disponible sur le net [www.loi.ecole.gouv.fr](http://www.loi.ecole.gouv.fr) (rapport et miroir du débat).
- Organisons des débats dans nos établissements (sur l'heure mensuelle d'information syndicale).
- Faisons appel au syndicat pour une aide éventuelle sur un point précis, un camarade se joindra à vous en fonction de ses disponibilités.
- Remontons nos remarques et analyses au syndicat.



# Projet de Traité constitutionnel

1. Motion du Conseil National de l'UNSEN
2. Décision de la Commission Exécutive du SDEN

## Motion du CNU - Dijon, le 13 octobre

L'UNSEN-CGT, réunie en Conseil National de l'Union les 11, 12 et 13 octobre 2004, après un premier échange sur la constitution européenne, sans préjuger des conclusions du débat confédéral sur le positionnement précis de la confédération :

- estime que la CGT doit continuer son action, en France comme au sein de la CES, pour s'opposer à la construction d'une Union Européenne libérale conduisant entre autres au démantèlement des services publics et à la remise en cause de la protection sociale ;
- demande que la délégation CGT rappelle au comité exécutif de la CES que la prise de position précipitée en faveur du projet constitutionnel n'engage pas la CGT ;
- invite les SDEN à impulser un large débat avec les syndiqués sur le projet constitutionnel et la position à adopter lors du référendum ;
- propose qu'une commission exécutive, au vu des résultats de ce débat, formalise sa position en décembre 2004, pour la faire connaître dans le cadre du mandat fédéral au CCN de janvier 2005.

## Décision de la CE du SDEN 59 — Lille, le 20 octobre

La Commission Exécutive du SDEN Nord, réunie le 20 octobre 2004, après avoir pris connaissance de la motion adoptée par le Conseil national de l'Union et du calendrier prévu dans cette motion, a décidé de convoquer :

**un CSD (Conseil Syndical Départemental) qui se tiendra le lundi 29 novembre de 9h à 17h à la Salle Delory à la Bourse du Travail de Lille.**

[Le CSD réunit la Commission Exécutive et les secrétaires des sections syndicales (c'est-à-dire 1 représentant par école ou établissement) — Vous recevrez un mandat]

L'ordre du jour de ce CSD portera sur les deux points ci-après :

- *La position du SDEN 59 sur le projet de Traité constitutionnel;*
- *Le lancement de la préparation du Congrès du SDEN Nord (prévu les 4 et 5 avril 2005).*

Le projet de Traité constitutionnel ne peut vous être adressé par le syndicat. Il est largement disponible en librairie et à défaut sur internet: par exemple sur [www.info-europe.fr](http://www.info-europe.fr).

**D'ores et déjà, nous lançons un appel à contributions de tous les adhérents sur le sujet (adressez-les nous par courrier postal ou par mail).**

# ÉCHOS DU BO

## FORMATION

Programmes des épreuves spécifiques du baccalauréat, option internationale, dans les sections espagnoles  
Évaluation de l'Éducation Physique et sportive à compter de la session 2005 et de la session 2006 des examens des baccalauréats général et technologique.

Baccalauréat technologique série hôtellerie.

Création du baccalauréat professionnel spécialité

« esthétique/cosmétique-parfumerie ».

Baccalauréat : épreuves spécifiques d'histoire et de géographie de l'option internationale.

**Année 2004-2005.**

Programme de l'enseignement obligatoire au choix et de spécialité de mathématiques dans le cycle terminal de la série littéraire.

Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire.

Enseignement de la natation dans les établissements scolaire du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré.

CAP : règlement général

Mention complémentaire : règlement général.

Brevet de technicien : programme préparatoire à l'épreuve d'histoire de la musique de brevet de technicien

« métiers de la musique » - session 2005.

Programmes de physique et de chimie pour la classe préparatoire de 1<sup>ère</sup> année de technologie et sciences industrielles.

## MOUVEMENT

Affectation des personnels enseignants spécialisés du 1<sup>er</sup> degré en Nouvelle Calédonie et dans les collectivités d'outre-mer—rentrée 2005. (Avant le 4 octobre 2004).

Opérations de mutations des personnels de direction, rentrée 2005.

**Changement de département des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, rentrée 2005.**

Mises à disposition de la Polynésie française de personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré—rentrée 2005.

Postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre, année 2005-2006.

**BO 31 du 02/09/04**

**BO 32 du 09/09/04**

**BO 33 du 16/09/04**

**BO 35 du 30/09/04**

**BO 31 du 02/09/04**

**BO 34 du 23/09/04**

**BO 35 du 30/09/04**

## CONCOURS

Concours de recrutement de professeurs stagiaires du 2<sup>ème</sup> degré, de CPE stagiaires, de COP stagiaires et concours d'entrée en cycle préparatoire au concours d'accès au corps des PLP, année 2005.  
Concours réservés et examens professionnels de certains professeurs stagiaires du 2<sup>ème</sup> degré, de CPE stagiaires, de COP stagiaires, année 2005.

Capes externe, section tahitien.

Concours de recrutement des inspecteurs de l'Éducation Nationale. Session 2005.

Modalités des concours de l'agrégation.

Programmes des concours externes de l'agrégation, du Capes et du CAFEP, session 2005.

Intégration dans les corps des professeurs certifiés (25) et des professeurs d'EPS (5) année 2004.

Modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du 3<sup>ème</sup> concours de recrutement de professeurs des écoles.

**Liste d'aptitude** : répartition des emplois ouverts en 2004 pour l'intégration d'instituteurs titulaires dans le corps des professeurs des écoles.

**Nord : 683 ; Pas de Calais : 396.**

Enseignants d'EPS : qualifications requises en sauvetage aquatique et en secourisme et organisation du test de sauvetage aquatique année 2004-2005.

## ÉVALUATION

Entretien d'évaluation des personnels de direction.

## TEMPS DE TRAVAIL

Compte épargne-temps dans les services déconcentrés et établissements relevant du MEN, du ministre chargé de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.

## PARTENARIAT

**Conventions de partenariat avec le mode professionnel.**

## RETRAITE

Rachat des années d'étude.

## CODE DE L'ÉDUCATION

Partie réglementaire : livres 1<sup>er</sup> et II.

**BO 31 du 02/09/04**

**BO 32 du 09/09/04**

**BO 33 du 16/09/04**

**BO 36 du 07/10/04**

**BO 34 du 23/09/04**

**BO 34 du 23/09/04**

**BO 09 du 23/09/04**

**BO 32 du 09/09/04**

**BO 10 du 30/09/04**



***Face à la discrimination syndicale une responsable de la CGT contre attaque. Les responsables de la Société DESCAMPS devront s'expliquer... !***

**Rassemblement le 9 Novembre à 13 H 30 devant le Tribunal de grande Instance d'Hazebrouck**

**Le Mardi 9 Novembre 2004 à 13 H 30 devant le Tribunal de grande Instance d'Hazebrouck**, nous appelons tous les militants disponibles des syndicats à venir soutenir notre camarade Fanny PAGOT.

En effet, vous vous souvenez Fanny, employée administrative chez DESCAMPS depuis 1996, suite à un déménagement en 2003 de la totalité des personnels administratifs, la direction DESCAMPS engage une première procédure de licenciement pour « abandon de poste ».

Ce licenciement est refusé par l'Inspection et le Ministère du Travail. Cependant, la direction de la société DESCAMPS continue son acharnement. Depuis 14 mois maintenant, Fanny est sans poste de travail. Son employeur entame une deuxième procédure mais cette fois, pour un motif soi-disant économique puisqu'il a incluse Fanny dans la fermeture d'un site de confection où, le comble, il n'y a jamais eu d'administratif.

L'inspection du Travail a dressé un Procès-Verbal pour discrimination syndicale et l'a transmis au procureur de la République.

Le syndicat Textile Habillement Cuir CGT s'est constitué partie civile dans cette affaire. Fanny a décidé après 4 ans de discrimination syndicale de traîner 3 responsables de la société DESCAMPS devant le tribunal correctionnel de Lille (le Directeur du Personnel, le Directeur industriel, le Directeur Général).

Il est important que Fanny soit soutenue le plus largement possible dans cette démarche exemplaire car **ELLE DOIT GAGNER**. C'est pourquoi, nous vous demandons de venir la soutenir le 9 novembre à 13 h 30 devant le Tribunal de Grande Instance d'Hazebrouck..

Cela doit devenir l'affaire de tous, **PAS UN DE NOS MILITANTS ne doit subir l'acharnement du patronat sur son lieu de travail parce qu'il défend l'intérêt et les conditions de travail des salariés**. Il est plus que temps de réagir en masse et collectivement face à ces menaces.

***Pour l'UD CGT Nord  
Nadine SAVARY***

Responsable du Secteur Libertés Droits Actions en Justice



# Agenda du Sden CGT 59

Octobre 2004

Actions collectives		Activité du syndicat		Relations interprofessionnelles	
06 / 10	Réunion intersyndicale: bilan des actions du 22 / 09	06 / 10	Réunion pôle 1er degré	11 / 10	Réunion au Comité régional CGT sur l'apprentissage
20 / 10	Réunion intersyndicale : opération 'carton rouge' et rapport Thélot	07 / 10	Bureau régional à Lille	18 / 10	Assemblée Générale à Lens du nouvel Institut Régional CGT d'Histoire Sociale
21 / 10	Participation à la journée d'action des retraités	11, 12 et 13 / 10	Conseil National de l'UNSEN à Dijon	19 / 10	Réunion du Collectif UGFF 59 (Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires)
21 / 10	Grève et manifestation des écoles à V. d'Ascq	14 / 10	Secrétariat départemental	<b>Divers</b>	
		15 / 10	Réunion sur l'orientation à destination des Co-Psy	22 / 10	Réunion au Rectorat sur la préparation du Mouvement du 2d degré 2005
		20 / 10	Commission Exécutive du SDEN		

## ÉCHOS de la CGT

À RETENIR

### DROITS ET LIBERTÉS

**6 novembre:** journée contre le racisme et l'antisémitisme avec une **manifestation à Lille**, place de l'Opéra à 14 h 30

**8 novembre: Rassemblement à 8 h** devant le **Tribunal de Grande Instance de Valenciennes**

Le groupe FINAND assigne Daniel BECARD, délégué syndical CGT de l'entreprise pour un soi-disant tract diffamatoire. Déjà la direction de cette entreprise de transport n'avait accepté la nomination d'un délégué syndical CGT qu'après avoir été contrainte par le tribunal d'instance de Valenciennes.

**9 novembre : Rassemblement à 13 h 30** devant le **Tribunal de Grande Instance d'Hazebrouck** (voir tract ci-joint)

**24 novembre : Rassemblement à 13 h 30** devant le **Tribunal de Béthune**

Les **7 ex-SCIA** (Daniel Rotatives) poursuivis à nouveau: ils pourraient être condamnés à verser 300 000 euros, tout simplement parce qu'ils étaient en légitime défense et qu'ils se battaient pour la sauvegarde des emplois au sein de leur entreprise !

**COLLOQUE d'HISTOIRE SOCIALE** (Voir le Syndicat pour plus de renseignements)

**18 novembre de 9 h 30 à 17 h** au **Centre des Archives du Monde du Travail (à Roubaix)**

Colloque organisé par l'Institut CGT d'Histoire Sociale Mines et Energies

**Thème: « l'Histoire des mutations technologiques et le statut national à EDF-GDF »**

# JOURNÉE DES LIBERTÉS

Vendredi 12 novembre

**De 8 h 30 à 17 heures**  
**Espace des Acacias**  
**Place Joseph Hentges**  
**Hellemmes**  
**(métro Lille — Hellemmes)**

Participez à la journée des libertés  
organisée par l'Union départementale — CGT

**Vous pourrez débattre**  
**autour des 4 thèmes ci-après,**  
**organisés en carrefours**

- Criminalisation de l'action syndicale et indépendance de la justice (Syndicat de la magistrature, SM)
- Harcèlement, discrimination syndicale, répression patronale dans les entreprises privées et publiques (ligue des droits de l'homme L. D. H.)
- Droit au travail pour tous, lutte des sans-papiers, lutte contre le travail clandestin (Comité des sans papiers, CSP 59)
- Plans sociaux, délocalisations, fermetures des entreprises, répression des luttes. Quels nouveaux statuts des droits ? (CGT)



Inscrivez-vous au Sden Cgt

Rue Geoffroy Saint Hilaire  
Bourse du Travail  
59042 LILLE CEDEX

Téléphone : 03.20.52.56.55

Messagerie : [sdencgt@nordnet.fr](mailto:sdencgt@nordnet.fr)

Avec la CGT UD Nord, le CSP 59, la FSU, la LDH, le SAF (syndicat des Avocats de France) et le SM (Syndicat de la Magistrature)